Afrique du Sud : Le prix des médicaments augmente de 2,88 % pour préserver l'approvisionnement

Compte Test - 2026-10-04 17:52:39 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis le 1er octobre 2026, l'Afrique du Sud autorise une augmentation uniforme de 2,88 % du prix réglementé des médicaments commercialisés dans le secteur privé. Une décision exceptionnelle puisqu'il s'agit du deuxième ajustement du Single Exit Price (SEP) accordé au cours de la même année. Le SEP constitue un élément central du système sud-africain de régulation du médicament. Il correspond au prix réglementé auquel un fabricant ou un importateur vend son médicament aux différents acheteurs du secteur privé, qu'il s'agisse des pharmacies, médecins dispensateurs ou établissements hospitaliers. Le dispositif ne s'applique pas aux achats de l'État. L'ajustement de 2,88 % concerne l'ensemble des médicaments enregistrés figurant dans la base nationale au 30 septembre 2026, ainsi que leurs différents conditionnements. Le ministère sud-africain de la Santé explique cette augmentation par une situation exceptionnelle associant augmentation des coûts de production, tensions sur les chaînes d'approvisionnement et facteurs géopolitiques. Les échanges avec l'industrie pharmaceutique auraient mis en évidence le risque que ces pressions économiques finissent par compromettre la disponibilité de certains médicaments. La décision cherche donc un équilibre délicat : préserver l'accessibilité financière tout en maintenant économiquement viable la fourniture des médicaments. L'augmentation doit apporter un soulagement temporaire aux fabricants confrontés à la hausse de leurs charges et contribuer à prévenir les problèmes d'approvisionnement. Pour l'officine, cette politique présente deux facettes. Une revalorisation des prix peut contribuer à maintenir sur le marché des spécialités devenues insuffisamment rentables et ainsi réduire le risque de retraits ou de pénuries. Mais toute augmentation se répercute potentiellement sur les dépenses des patients et des organismes d'assurance maladie. L'expérience sud-africaine illustre ainsi un problème auquel sont confrontées de nombreuses autorités pharmaceutiques : un prix trop élevé menace l'accès au médicament, mais un prix devenu économiquement insoutenable peut, lui aussi, menacer sa disponibilité. Une problématique qui dépasse largement les frontières sud-africaines et mérite d'être suivie dans tous les pays disposant d'un système réglementé de fixation des prix y compris le nôtre.